

Règlement du concours de nouvelles du Festival Gourmand 2017

Le Festival Gourmand organise, entre le 1^{er} mai et le 31 août 2017, un concours de nouvelles, afin de susciter la création littéraire dans le domaine de la gastronomie (*description articles suivants + fiche d'inscription*).

CONTEXTE

Destination Rennes – Tourisme Congrès (Société Publique Locale Destination Rennes dont le siège est situé 6 rue d'Échange à Rennes) et ses partenaires organisent chaque année le Festival Gourmand, qui propose aux restaurateurs et aux crêperies de Rennes Métropole de créer de nouvelles recettes, et au public de les découvrir dans leurs établissements (prochaine édition du 1^{er} au 16 septembre 2017).

Le Festival Gourmand est organisé grâce au soutien :

- de partenaires « Privilégiés » : Alliance Froid Cuisine, France 3 Bretagne, Ouest-France, Ville de Rennes,
- de partenaires : France Bleu Armorique – Cuisines bulthaup Rennes – Métro Cash & Carry Rennes – Cidre bouché artisanal et jus de pomme Coat-Albret – Cafés Richard – Eau Plancoët – Les Volailles Renault Paul & Olivier - Le Minor – Pôle Formation CCI Rennes-Faculté des Métiers – Artisans Pâtisseries de Bretagne – Convivium Slow Food Rennes Haut Gallo – Agrocampus Ouest.

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de nouvelles est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel permanent du siège de la société organisatrice et des membres du jury.

La participation est libre, gratuite et sans obligation d'achat.

Elle implique du candidat l'acceptation et le respect du présent règlement.

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule nouvelle dans le cadre du Festival Gourmand 2017.

2- THEME DE LA NOUVELLE

La nouvelle du Festival Gourmand 2017 a pour thème : « Le pique-nique ».

3- PRECISIONS SUR LE TEXTE

Le candidat doit écrire une nouvelle de fiction, pas une recette de cuisine.

La nouvelle doit être inédite.

4- PRESENTATION

La nouvelle doit consister en un récit de 8 000 à 12 000 signes (espaces compris), dans lequel la qualité de la langue française doit permettre de savourer les mots avec délectation.

La nouvelle sera remise dactylographiée.

5 - REMISE DU TEXTE

Afin de préserver l'anonymat de l'auteur, le candidat (la candidate) ne devra pas mentionner son nom sur les pages de la nouvelle, mais procéder de la manière suivante :

1. Il (elle) choisira un code composé de 2 lettres et 2 chiffres, **qu'il (elle) inscrira en haut à droite de chaque page de la nouvelle**,
2. Il (elle) inscrira ce code **sur sa fiche d'inscription (afin que l'organisateur puisse l'identifier mais pas le jury)**,
3. Il (elle) préparera une première enveloppe, contenant :
 - **sa fiche d'inscription** complétée et signée, mentionnant ses coordonnées, le code choisi, le titre de la nouvelle, **et l'engagement, dans l'hypothèse où il (elle) serait lauréat(e) du concours de nouvelles, à être présent(e) lors de la proclamation des résultats, le dimanche 24 septembre 2017, à Rennes.**
 - **une enveloppe, plus petite, contenant le texte de sa nouvelle**, dactylographié en 2 exemplaires. Il (elle) fermera cette enveloppe et y inscrira son code.
Destination Rennes - Tourisme Congrès **se porte garant du respect de l'anonymat.**

Il (elle) adressera la première enveloppe, affranchie suffisamment, à **l'organisateur** :

Destination Rennes - Tourisme Congrès
Concours de nouvelles du Festival Gourmand 2017
11 rue Saint Yves - CS 26410
35064 RENNES CEDEX

L'envoi ne doit pas être fait en recommandé, afin de préserver l'anonymat de l'expéditeur. Il est recevable par Destination Rennes –Tourisme Congrès entre le 1^{er} mai et le 31 août 2017 au plus tard, par voie postale, cachet de la poste faisant foi.

Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur, sur simple demande à Destination Rennes – Tourisme Congrès.

6- JURY

Le jury chargé de sélectionner les lauréats sera composé de 5 personnes liées au monde des lettres et de la gastronomie, et sera présidé par l'un de ses membres. La délibération du jury se tiendra le lundi 18 septembre 2017.

La décision du jury est sans appel.

Suite à la décision du jury, les lauréats seront personnellement contactés par Destination Rennes – Tourisme Congrès, par téléphone le 19 septembre, ainsi que par courrier. Le nom des lauréats sera affiché sur www.tourisme-rennes.com

Le jury sera présent à la remise des prix du concours de nouvelles du Festival Gourmand, qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017, à Rennes.

7- PRIX

- Le 1^{er} prix est constitué par l'impression de la nouvelle du lauréat en 20 exemplaires, et de son édition sous la forme d'un recueil regroupant les nouvelles primées en 2017 (valeur unitaire de 10 €),
- Le 2^e prix est constitué par l'impression de la nouvelle du lauréat en 15 exemplaires, et de son édition sous la forme d'un recueil regroupant les nouvelles primées en 2017 (valeur unitaire de 10 €),
- Le 3^e prix constitué par l'impression de la nouvelle du lauréat en 10 exemplaires, et de son édition sous la forme d'un recueil regroupant les nouvelles primées en 2017 (valeur unitaire de 10 €).

Les prix sont acquis aux lauréats (prix ci-dessus indiqués TTC).

Les autres nouvelles ne feront l'objet d'aucun classement.

Le recueil des nouvelles primées sera en vente à la boutique de Destination Rennes - Tourisme Congrès dès son édition, conformément aux dispositions relatives à la cession des droits d'auteur (cf. article 9)

8- REMISE DES PRIX

Les résultats seront proclamés le dimanche 24 septembre 2017, à Rennes.

Le nom des lauréats sera affiché sur www.tourisme-rennes.com

9- CESSION DES DROITS

1. L'auteur cède, sans contrepartie et pour cinq années, à Destination Rennes - Tourisme Congrès, le droit exclusif d'exploiter ses droits patrimoniaux, sous toutes formes, en toutes langues et en tous pays, sur l'œuvre de sa composition.

2. L'auteur garantit à Destination Rennes - Tourisme Congrès la jouissance entière et libre de toute servitude des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Il déclare expressément disposer des droits cédés par le présent contrat, et que l'œuvre n'a fait l'objet d'aucun contrat d'édition encore valable, et n'entre pas dans le cadre d'un droit de préférence, tel qu'il est désigné à l'article L. 132-4 du Code de la propriété intellectuelle que l'auteur déclare parfaitement connaître, accordé antérieurement par lui à un autre éditeur.

Il garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation et l'injure, à la vie privée et au droit à l'image, à l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la contrefaçon.

Il garantit en particulier que son manuscrit ne comporte aucun emprunt à une autre œuvre, emprunt qui serait de nature à engager la responsabilité de l'éditeur, cette garantie étant une condition essentielle et déterminante.

Dans le cas où les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas respectées par l'auteur, il s'engage à assumer tous les frais attenants à toute procédure de recours engagée par un tiers envers l'éditeur.

10- RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter le concours pour quelque raison que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée, si les circonstances l'exigeaient. Il ne saurait être tenu responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier, annuler ou reporter le concours.

11- BASE DE DONNEES

Les informations demandées aux participants au concours étant destinées à un fichier interne de Destination Rennes – Tourisme Congrès, le participant a un droit d'accès, de modification ou de retrait au fichier constitué, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

12-COMMUNICATION

Les gagnants acceptent à titre gracieux de voir leurs nom et prénom publiés dans les publicités communiquées dans le cadre du concours, sans que cela donne droit à aucune rémunération ou avantage autre que ceux énumérés au titre de la dotation prévue ci-après.

13-REGLEMENT DEPOSE

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maîtres Hubert, Graive, Brizard, huissiers de justice, 2 rue Denis et Eugène Bühler, à Rennes.

Il peut être adressé sur simple demande écrite à Destination Rennes – Tourisme Congrès, 11 rue Saint-Yves, CS 26410, 35064 Rennes cedex.

En cas de contestation, l'huissier de justice désigné sera seul habilité à juger souverainement de l'interprétation et de l'application du présent règlement.

→ **FICHE D'INSCRIPTION** : VOIR PAGE SUIVANTE

FICHE D'INSCRIPTION

Concours de nouvelles du Festival Gourmand 2017

➔ FICHE A RETOURNER accompagnée de votre nouvelle

AU PLUS TARD POUR LE 31 AOUT 2017

cachet de la poste faisant foi, à :

Concours de nouvelles du Festival Gourmand 2017
DESTINATION RENNES – TOURISME CONGRES
11 rue St-Yves, CS 26410, 35064 Rennes cedex

Tél. 02 99 67 11 13

(lundi au vendredi) – sc.turquety@destinationrennes.com

www.tourisme-rennes.com

M /Mme /Melle

NOM :PRENOM.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Date de naissance :

Email :

Je m'inscris au concours de nouvelles du Festival Gourmand 2017

Titre de la nouvelle :

Je m'engage à respecter le règlement et, dans le cas où je serais lauréat(e) du concours de nouvelles, à être présent(e) lors de la proclamation des résultats, aux dates et lieu prévus dans le règlement.

Code choisi

= 2 lettres et 2 chiffres à inscrire en haut à droite de chaque page de la nouvelle

---- ---- ---- ----

Fait le

Signature :

DESTINATION RENNES – TOURISME CONGRES ET SES PARTENAIRES
VOUS REMERCIENT POUR VOTRE PARTICIPATION AU FESTIVAL GOURMAND